

Conditions générales de vente

SNC Pressac Loisirs Nom commercial : Village Flottant de Pressac Etang du Ponteil 86 460 PRESSAC www.village-flottant-pressac.com 05 86 16 02 25 – RCS Paris 801 238 734 SNC au capital de 10000€ N° TVA FR51 801238734 Juridiction : Tribunal de Commerce de Paris (75) Siège social : SNC Pressac Loisirs – 39 rue Washington – 75 008 Paris

Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

1. REGLEMENTS : Montant du séjour à verser en intégralité à la réservation. Dès réception du règlement dans les 7 jours suivant votre demande, vous recevrez un bon d'échange sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 7 jours.

2. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS Virement bancaire : Virement bancaire : CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

RIB: 19406 00049 67165393675 16 IBAN: FR76 1940 6000 4967 1653 9367 516 – BIC: AGRIFRPP894 –

La somme doit être versée en totalité sur notre compte bancaire : les frais de virements sont à votre charge.

- **Chèque bancaire ou postal**, à l'ordre du Village Flottant de Pressac (comptes français uniquement), à envoyer à l'adresse suivante : Village Flottant – Etang du Ponteil – 86 460 PRESSAC
- **Chèques vacances**
- **Carte bancaire :** Mastercard et Visa
- **Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation avec votre paiement.**

3. CAPACITE : Le nombre de personnes mentionné par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

4. MODIFICATION OU ANNULATION :

Pour toute modification ou annulation une demande écrite, par Email de préférence, vous sera systématiquement demandée. Votre numéro de dossier doit être donné en objet de votre Email.

CLAUSES GARANTIES « SPECIAL CABANES » : Compte tenu de la spécificité de l'hébergement « cabane flottante ou cabane lodge ou tente safari », une garantie spécifique facultative est

proposée en plus du prix de la location pour un montant de 3€ par nuit. Si vous choisissez de prendre la GARANTIES « SPECIAL CABANES », elle couvrira les clauses précisées ci-dessous :

Modification ou annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée : En cas de maladie grave, accident grave ou décès et sur présentation d'un certificat médical ou de décès, Le Village Flottant de Pressac-SNC PRESSAC LOISIRS vous remboursera l'intégralité de votre règlement.

Pour tout séjour annulé :

- à plus de 30 jours avant la date d'arrivée, et n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus, nous retiendrons l'équivalent de 20% du séjour.
- Entre 30 et 8 jours avant le séjour, il sera retenu 70% du montant.
- Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise à Village Flottant de Pressac-SNC PRESSAC LOISIRS.
- Prestations non utilisées :
Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

5. TARIFS et Taxe de séjour : Les prix indiqués sont valables pour la saison 2023. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse Le montant de la taxe de séjour est de 3,10% du coût de la nuitée par personne. Celle-ci sera à régler le jour de votre départ.

6. ENFANTS : L'âge des enfants est calculé par rapport à leur date d'anniversaire et la date de début du séjour. Un document officiel justifiant l'âge des enfants pourra être demandé au début du séjour.

8. ANIMAUX : Nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos cabanes, ni sur l'ensemble du Village Flottant.

9. OBJETS DE VALEUR : Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les cabanes. Le Village Flottant n'est pas responsable en cas de vol.

10. RECLAMATIONS : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec AR. dans les 30 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Village Flottant de Pressac SNC Pressac Loisirs 39 rue Washington 75 008 Paris

11. CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE CIGARETTES : Il est strictement interdit d'être en état d'ébriété dans les Cabanes ou dans les accès comme les pontons ou les barques. Il est interdit de fumer à l'intérieur des cabanes. Toutes nos cabanes sont équipées de terrasses sur lesquelles vous êtes autorisés à fumer. Il est interdit de jeter son (ses) mégot (s) dans la nature.

12. LITIGE : En cas de litige, soit la compétence de votre lieu de résidence au moment de la signature du contrat, soit la compétence du Tribunal de Paris est reconnue.

En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de nous prévenir. Un supplément de 10 € vous sera facturé en cas d'arrivée après 18h30, et un supplément de 20€ vous sera facturé en cas d'arrivée entre 19H30 et 20H30.

Conditions générales de vente spécifiques aux Lodges aux Tentes Safari :

Location des lodges et des tentes Safari :

- Les lodges sont équipés pour 4 personnes maxi. Le forfait de base est calculé pour 2 ou 4 personnes.
- Les tentes sont équipées pour de 2, 4, 5 ou 6 personnes maxi. Le forfait de base est calculé pour 2, 4, 5 ou 6 personnes.
- Le Village Flottant se réserve le droit de refuser l'accès au village aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

VOTRE SÉJOUR

1. Arrivée

Le jour de votre arrivée, vous serez accueilli à partir de 14h00.

2. Pendant votre séjour

Le locataire est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le village décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui.

3. Départ

- Le jour de votre départ, votre lodge ou tente Safari doit être libérée avant 11 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.
- **MENAGE** : Dans le cas où votre lodge ou tente Safari n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur de 60€ TTC vous sera demandé.

Lors de votre départ, il vous est demandé de :

- Nettoyer entièrement votre hébergement ainsi que la terrasse,
- Vider le frigo,
- Vider et sortir les poubelles,
- Faire la vaisselle,
- Déposer vos draps et serviettes au pied du lit
- Fermer votre hébergement et ramener la clé à la réception.

Il est toutefois possible de souscrire au supplément « Ménage de fin de séjour » lors de votre réservation, en cochant l'option payante dans la rubrique « Suppléments », ou de l'indiquer lors de votre appel dans le cas d'une réservation par téléphone.

Si vous optez l'option Ménage, 60€ TTC, il vous est cependant demandé lors de votre départ de :

- Vider vos poubelles et le frigo,
- Faire la vaisselle,
- Fermer votre hébergement et ramener la clé à la réception.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Conditions générales de vente spécifiques aux Cabanes Flottantes

1. Clauses spécifiques et exclusives aux hébergements flottants :

Modification ou annulation de séjour par Le Village Flottant de Pressac-SNC PRESSAC LOISIRS AVANT votre arrivée : En cas d'événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour en cabane flottante à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans d'autres types hébergements sans supplément. Et dans ce cas uniquement, vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur un prochain séjour équivalent en cabane dans les 12 mois courants. Si aucune de ces offres ne vous satisfaisait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Modification ou annulation de séjour par Le Village Flottant de Pressac-SNC PRESSAC LOISIRS SUR SITE : En cas d'alerte, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, la direction se réserve le droit d'annuler votre nuit en cabane flottante, pour des raisons de sécurité. Un relogement dans d'autres types hébergements vous sera proposé selon nos disponibilités et sans supplément, et dans ce cas uniquement, vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur un prochain séjour équivalent en cabane flottante dans les 12 mois courants. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée. Uniquement si nous n'avons pas de solution de relogement disponible, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée ou un report de date vous sera proposé, dans les 12 mois courants.

Modification ou annulation de séjour par vous-même SUR SITE : Dans le cas d'un refus d'accéder à votre cabane (peur...), aucune indemnité ne pourra être réclamée.

2. CONDITIONS PARTICULIERES :

L'accès aux cabanes « accessibles en barque » est fortement déconseillé aux femmes enceintes de 5 mois et plus. L'accès à toutes les cabanes est interdit aux personnes sujette au somnambulisme ou ayant des problèmes cardiaques ou de vue non corrigés. L'accès à toutes les cabanes « accessibles en barque » est interdit aux personnes ne sachant pas nager.

3. **13. CRENEAU HORAIRE D'ARRIVEE : Heures d'arrivée possible, à préciser** 48h avant votre venue. Nous vous prions de bien vouloir convenir d'une heure d'arrivée (par mail uniquement) entre **14H et 18H**.
4. **14. VOTRE SEJOUR :** Pour préparer votre séjour : il est indispensable de vous munir **d'un téléphone portable chargé, de vos linges de toilettes** et de chaussures propres pour l'intérieur de la cabane. Les sacs de couchages sont conseillés au printemps et en automne.
A votre arrivée, un skipper vous attend à la Capitainerie.
5. **Pendant votre séjour,** nous vous demandons de respecter toutes les consignes de sécurité telles qu'elles vous auront été expliquées par notre équipier. Vous devrez notamment porter impérativement les gilets de sauvetage lors de vos déplacements en barques.
6. **Le jour de votre départ,** les cabanes doivent être libérées avant 11h. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible et de restituer le matériel confié à la Capitainerie.
(janvier 2023)